

# ESCOFIER – ESCOFIER (d')

(0 date RP – 5 dates EC – 2 actes) **Fiche incomplète**  
**Actes ou références avec \* n'a pu être vérifiée =**  
**(Pas d'acte sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)**

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont - Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Généanet – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

[18-001-EEE]

## Table onomastique :

18361217-001-ESC		<b>EVARD</b> Georges..... 2
ESCOFIER Anne Marie .....	1	<b>JAMART</b> Jean François ..... 2
18420512-001-ESC		<b>JAMART</b> Marie Catherine..... 2
ESCOFIER Anne Marie .....	2	<b>Van HEES</b> Anne..... 1
ESCOFIER Anne Marie .....	1, 2	<b>VANHEES</b> Anne .....
ESCOFIER Marie Anne .....	1	1
ESCOFIER Martin.....	1	

\*

\*

\*

### 1. ESCOFIER Martin

Suit en 2 - cordonnier

X avec **Van HEES** Anne ou **VANHEES** Anne (+ Hilvoerembeek 20 décembre 1852)

### 2. Enfants de Martin (X Van HEES) :

Voir en 1

- **ESCOFIER** Anne Marie ou **ESCOFIER** Marie Anne [18361217-001-ESC]

° Vlytingen 17 décembre 1836

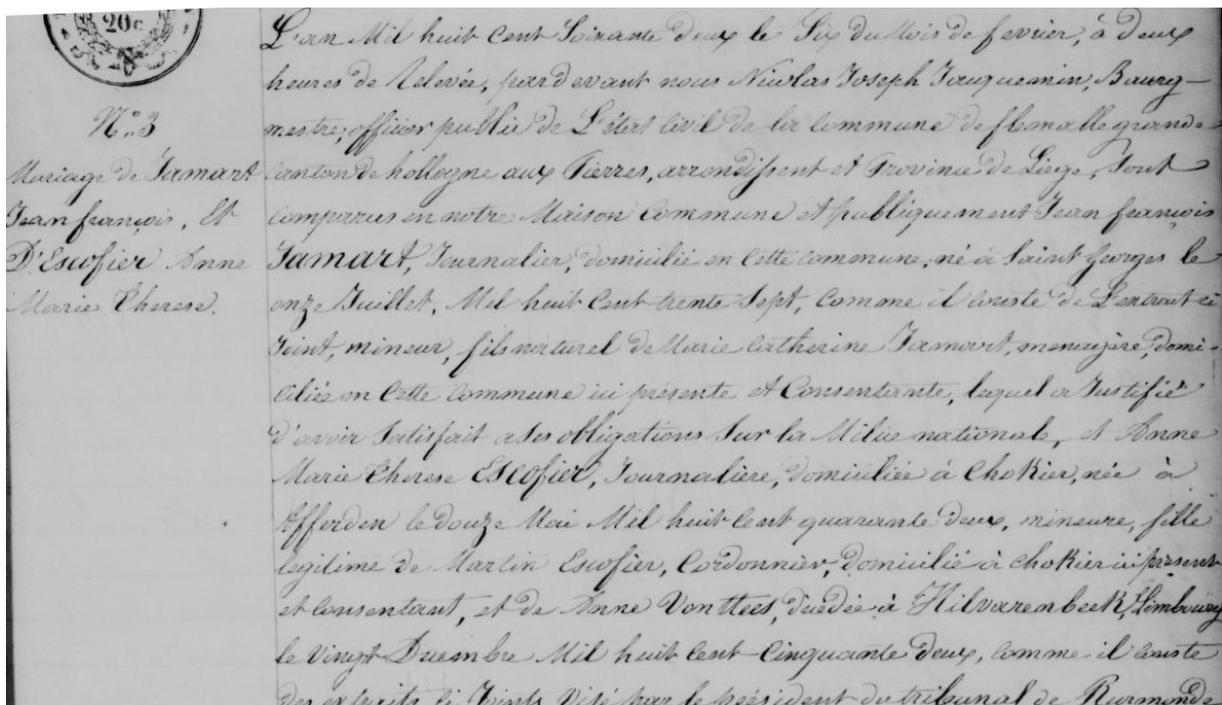
X Engis 21 mai 1856 avec **EVARD** Georges (Mineur, ° Saint-Georges 1828 ; + Flémalle-Haute 1903)  
+ **Flémalle-Haute 14 janvier 1906**

Elle est venue de Flémalle-Haute en 1861, 1867 puis est passé de Flémalle-Grande – Flémalle-Haute en 1892. Elle a habité Grand'Route, 88 à Flémalle-Haute ; Oneux, 573 ; Rue du Village, 350 ; Bonier, 208 (Flémalle-Haute ou Flémalle-Grande)

- **ESCOFIER** Anne Marie Thérèse [[18420512-001-ESC](#)]  
Journalière

° Afferden (NL) 12 mai 1842

X **Flémalle-Grande 06 mai 1862** avec **JAMART** Jean François (Mineur ; ° Saint-Georges 11 juillet 1837 ; + **Flémalle-Haute 10 juillet 1904** ; fils naturel de **JAMART** Marie Catherine [Ménagère])



Des extraits le Vinté Visé par le président du tribunal de Remondmes, lesquels nous ont déclaré n'avoir fait aucun Contrat et nous ont requis de procéder à la célébration du mariage par suite inter-cue et dont les publications ont été faites en cette commune et dans celle de Chokier les Dimanches Vingt-Six Janvier dernier et deux premiers Mois suivants, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture des toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du Chapitre Six du titre du Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour Mari et pour femme: Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Jean François Samart, et Anne Marie Thérèse Escofier, sont unis par le Mariage de tout quoi nous avons dressé acte en

présence de Joseph Bartholomé, Journalier, âgé de trente-cinq ans, Martin Guillaume Moutin, bouilleur, âgé de vingt-trois ans, Joseph Combu, Journalier, âgé de trente ans, non parents des nouveaux époux domiciliés en cette commune, et Jean Meunier, bouilleur âgé de vingt-trois ans, non parent des nouveaux époux, domiciliés à Bodegnée, et après lecture du présent acte de Procès de la nouvelle épouse et les deux premiers témoins ont signé avec nous les autres comparants ont déclaré ne savoir rien.

M. Escofier Bartholomé père p. M. Meunier  
 Martin Martin Guillaume

+ Flémalle-Haute 29 mars 1911

Elle est venue de Flémalle-Grande en 1883 vers Flémalle-Haute. Elle a habité Rue du Halage, 284 et Rue Elva, 14

- ESCOFIER Martin [18-001-ESC]

Journalier – célibataire

° Vers 1842

+ Flémalle-Haute 05 février 1879 (acte 6) [+ Sous les Roches]

N°

6

DÉCÈS

de

Martin Escofier

le 5 Février

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE

neuf le Cinquième jour du mois de  
Février à huit heures de relevée pardevant nous Jeurhomme Jean  
Joseph Cihovin officier public de l'état civil de la commune de Flémalle haute  
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont  
comparus Jamar François huissier agé de trente neuf ans  
domicilié à Flémalle la basse, et Jacquemin Charles propriétaire  
agé de quarante six ans, domicilié en cette commune, le premier  
beau-frère et le second un parent du défunt ci après dénommé  
lesquels nous ont déclaré que aujourd'hui à cinq heures  
du matin est décidé en cette commune. Les cit. Louis les Roches  
Escofier Martin, journalier agé de trente sept ans, domicilié  
à Châtiau, célibataire, fils de Escofier Martin et de Françoise  
Marie, née à

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants le second a  
signé avec nous sans le premier qui a déclaré ne savoir le faire

J. Jeurhomme Jeurhomme